

---

---

**Huile essentielle de lavandin Grosso  
(*Lavandula angustifolia* Mill. × *Lavandula  
latifolia* Medik.), type France**

*Oil of lavandin Grosso (Lavandula angustifolia Mill. × Lavandula latifolia  
Medik.), French type*

**iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)**

[ISO 8902:2009](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/06cc16b4-ea1e-4d41-ba86-ed7520a14cbd/iso-8902-2009)

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/06cc16b4-ea1e-4d41-ba86-  
ed7520a14cbd/iso-8902-2009](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/06cc16b4-ea1e-4d41-ba86-ed7520a14cbd/iso-8902-2009)



**PDF – Exonération de responsabilité**

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

**iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)**

[ISO 8902:2009](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/06cc16b4-ca1e-4d41-ba86-ed7520a14cbd/iso-8902-2009)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/06cc16b4-ca1e-4d41-ba86-ed7520a14cbd/iso-8902-2009>



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2009

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20  
Tel. + 41 22 749 01 11  
Fax + 41 22 749 09 47  
E-mail [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 8902 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 54, *Huiles essentielles*.

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO 8902:1999) qui a fait l'objet d'une révision technique.

[ISO 8902:2009](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/06cc16b4-ca1e-4d41-ba86-ed7520a14cbd/iso-8902-2009)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/06cc16b4-ca1e-4d41-ba86-ed7520a14cbd/iso-8902-2009>

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 8902:2009

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/06cc16b4-ca1e-4d41-ba86-ed7520a14cbd/iso-8902-2009>

# Huile essentielle de lavandin Grosso (*Lavandula angustifolia* Mill. × *Lavandula latifolia* Medik.), type France

## 1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie certaines caractéristiques de l'huile essentielle de lavandin Grosso (*Lavandula angustifolia* Mill. × *Lavandula latifolia* Medik.), type France, destinées à faciliter l'appréciation de sa qualité.

## 2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO/TR 210, *Huiles essentielles — Règles générales d'emballage, de conditionnement et de stockage*

ISO/TR 211, *Huiles essentielles — Règles générales d'étiquetage et de marquage des récipients*

ISO 212, *Huiles essentielles — Échantillonnage*

ISO 279, *Huiles essentielles — Détermination de la densité relative à 20 °C — Méthode de référence*

ISO 280, *Huiles essentielles — Détermination de l'indice de réfraction*

ISO 592, *Huiles essentielles — Détermination du pouvoir rotatoire*

ISO 875, *Huiles essentielles — Évaluation de la miscibilité à l'éthanol*

ISO 1242, *Huiles essentielles — Détermination de l'indice d'acide*

ISO 11024-1, *Huiles essentielles — Directives générales concernant les profils chromatographiques — Partie 1: Élaboration des profils chromatographiques pour la présentation dans les normes*

ISO 11024-2, *Huiles essentielles — Directives générales concernant les profils chromatographiques — Partie 2: Utilisation des profils chromatographiques des échantillons d'huiles essentielles*

## 3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

### 3.1

#### huile essentielle de lavandin Grosso

huile essentielle obtenue par entraînement à la vapeur d'eau des sommités fleuries, récemment coupées, d'un clone particulier dit «Grosso» de lavandin (*Lavandula angustifolia* Mill. × *Lavandula latifolia* Medik.), de la famille des Lamiaceae, cultivé principalement dans le sud de la France

NOTE Pour des informations sur le numéro CAS, voir l'ISO/TR 21092 [2].

## 4 Spécifications

### 4.1 Aspect

Liquide mobile, limpide.

### 4.2 Couleur

Jaune pâle.

### 4.3 Odeur

Caractéristique, légèrement camphrée, lavandée.

### 4.4 Densité relative à 20 °C, $d_{20}^{20}$

Minimum: 0,891

Maximum: 0,899

### 4.5 Indice de réfraction à 20 °C

Minimum: 1,458

Maximum: 1,462

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

### 4.6 Pouvoir rotatoire à 20 °C

Compris entre  $-7^\circ$  et  $-3^\circ$ . <https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/06cc16b4-ca1e-4d41-ba86-ed7520a14cbd/iso-8902-2009>

### 4.7 Miscibilité à l'éthanol à 70 % (fraction volumique) à 20 °C

Il ne doit pas être nécessaire d'utiliser plus de 3 volumes d'éthanol à 70 % (fraction volumique) pour obtenir une solution limpide, avec 1 volume d'huile essentielle.

### 4.8 Indice d'acide

Maximum: 1.

### 4.9 Profil chromatographique

Réaliser l'analyse de l'huile essentielle par chromatographie en phase gazeuse. Identifier sur le chromatogramme obtenu les constituants représentatifs et caractéristiques dont la liste figure dans le Tableau 1. Le pourcentage de chacun de ces constituants, indiqué par l'intégrateur, doit se situer dans les limites figurant dans le Tableau 1. Cet ensemble constitue le profil chromatographique de l'huile essentielle.

Tableau 1 — Profil chromatographique

Constituant	Minimum %	Maximum %
Myrcène	0,3	1,0
Limonène	0,5	1,5
1,8-Cinéole	4,0	8,0
<i>cis</i> - $\beta$ -Ocimène	0,5	1,5
<i>trans</i> - $\beta$ -Ocimène	non décelable	1,0
Linalol	24	37
Camphre	6,0	8,5
Bornéol	1,5	3,5
Lavandulol	0,2	1,0
Terpinène-4-ol	1,5	5,0
$\alpha$ -Terpinéol	0,3	1,3
Butyrate d'hexyle	0,3	0,5
Acétate de linalyle	25	38
Acétate de lavandulyle	1,5	3,5
NOTE Le profil chromatographique est normatif et est à différencier des chromatogrammes types donnés à titre d'information à l'Annexe A.		

ISO 8902:2009

#### 4.10 Point d'éclair

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/06cc16b4-ca1e-4d41-ba86-ed7520a14cbd/iso-8902-2009>

Des informations concernant le point d'éclair sont données à l'Annexe B.

## 5 Échantillonnage

Voir l'ISO 212.

Volume minimal de l'échantillon pour essai: 25 ml.

NOTE Ce volume permet d'effectuer au moins une fois chacun des essais spécifiés dans la présente Norme internationale.

## 6 Méthodes d'essai

### 6.1 Densité relative à 20 °C, $d_{20}^{20}$

Voir l'ISO 279.

### 6.2 Indice de réfraction à 20 °C

Voir l'ISO 280.

**6.3 Pouvoir rotatoire à 20 °C**

Voir l'ISO 592.

**6.4 Miscibilité à l'éthanol à 70 % (fraction volumique) à 20 °C**

Voir l'ISO 875.

**6.5 Indice d'acide**

Voir l'ISO 1242.

**6.6 Profil chromatographique**

Voir l'ISO 11024-1 et l'ISO 11024-2.

**7 Emballage, étiquetage, marquage et stockage**

Voir l'ISO/TR 210 et l'ISO/TR 211.

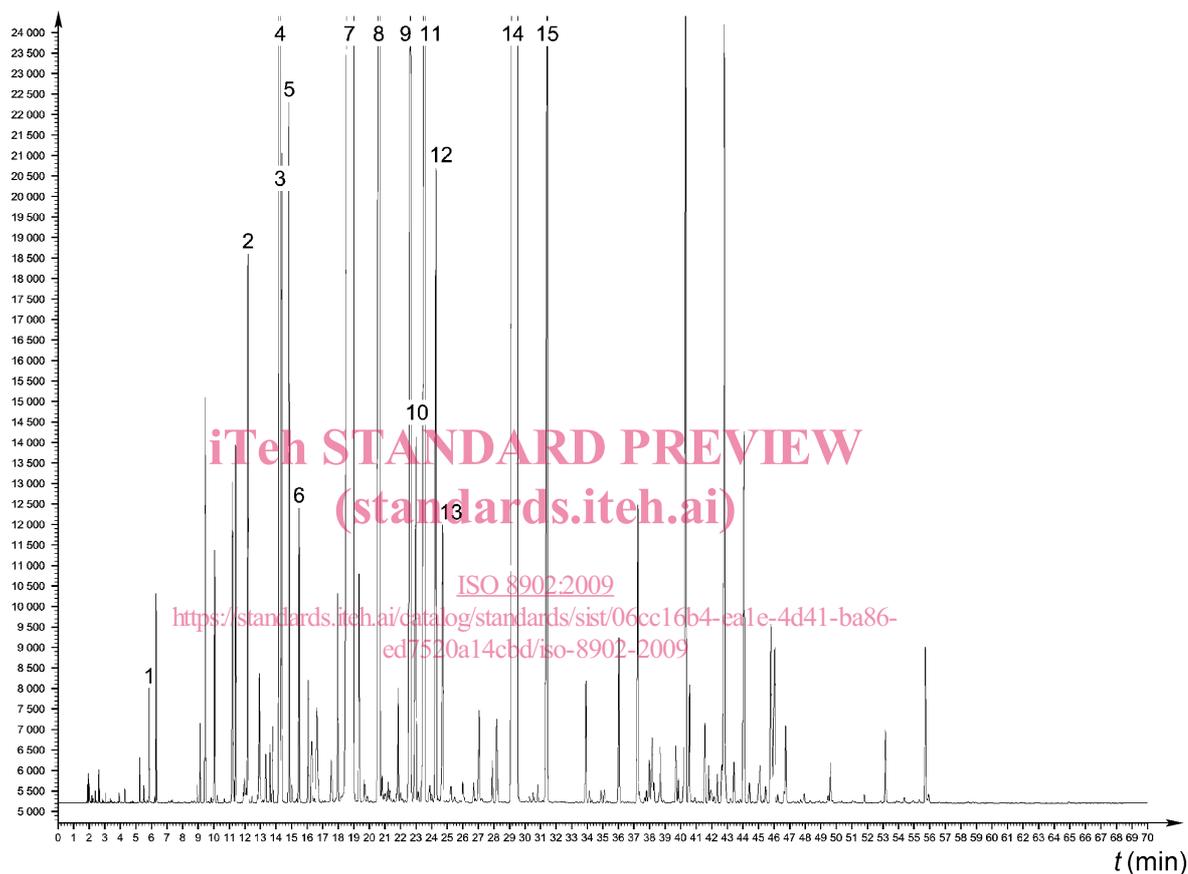
**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 8902:2009](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/06cc16b4-ea1e-4d41-ba86-ed7520a14cbd/iso-8902-2009)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/06cc16b4-ea1e-4d41-ba86-ed7520a14cbd/iso-8902-2009>

## Annexe A (informative)

### Chromatogrammes types de l'analyse par chromatographie en phase gazeuse de l'huile essentielle de lavandin Grosso (*Lavandula angustifolia* Mill. × *Lavandula latifolia* Medik.), type France



#### Identification des pics

- |    |                                 |
|----|---------------------------------|
| 1  | <i>cis</i> -3-Hexénol           |
| 2  | Myrcène                         |
| 3  | Limonène                        |
| 4  | 1,8-Cinéole                     |
| 5  | <i>cis</i> - $\beta$ -Ocimène   |
| 6  | <i>trans</i> - $\beta$ -Ocimène |
| 7  | Linalol                         |
| 8  | Camphre                         |
| 9  | Bornéol                         |
| 10 | Lavandulol                      |
| 11 | Terpinène-4-ol                  |
| 12 | $\alpha$ -Terpinéol             |
| 13 | Butyrate d'hexyle               |
| 14 | Acétate de linalyle             |
| 15 | Acétate de lavandulyle          |

#### Conditions opératoires

Colonne: capillaire en silice; longueur 50 m; diamètre intérieur 0,20 mm  
 Phase stationnaire: poly(diméthyl siloxane)  
 Épaisseur du film: 0,25  $\mu$ m  
 Température du four: programmation de température de 65 °C à 230 °C à raison de 2 °C/min  
 Température de l'injecteur: 230 °C  
 Température du détecteur: 250 °C  
 Détecteur: à ionisation de flamme  
 Gaz vecteur: hydrogène  
 Volume injecté: 0,2  $\mu$ l  
 Rapport de fuite: 1/100

Figure A.1 — Chromatogramme type réalisé sur colonne apolaire